

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 1er février 2018

n°6

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (10) :

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
L. RABUSSIER mandante a pour mandataire G. MAUDUIT
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
E. FARHAT mandante a pour mandataire AF. BOURAT
C. HUMBLOT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (1) :

M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Vote du budget primitif de l'exercice 2018

Lors de sa séance du 21 décembre 2017, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2018.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 soumis à votre adoption. La note de présentation, ci-jointe, expose les principaux éléments de ce budget.

* * * * *

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2017,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 1er février 2018

n°6

page 2/2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le **budget principal**, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	34 425 400 €	37 265 400 €	11 936 500 €	9 096 500 €
Opérations d'ordre	3 000 000 €	160 000 €	180 000 €	3 020 000 €
TOTAL	37 425 400 €	37 425 400 €	12 116 500 €	12 116 500 €

Le budget annexe **Parcs de stationnement** pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	306 000 €	366 000 €	179 000 €	119 000 €
Opérations d'ordre	130 000 €	70 000 €	70 000 €	130 000 €
TOTAL	436 000 €	436 000 €	249 000 €	249 000 €

POUR :31

CONTRE :0

ABSTENTION :7

(F. MERY + 1 pouvoir, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

- 2 FEV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

